

2008/672 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 € A L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MENIVAL » POUR LE SPECTACLE « BESTIARI » DE LA COMPAGNIE VOLTAIRES, LE 7 DECEMBRE 2008, AU BAS DE L'AVENUE DE MENIVAL DANS LE 5E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2008 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de spectacle déambulatoire « Bestiari » dans le 5^e arrondissement dans le cadre de la Fête des Lumières.

L'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » a été créée le 19 janvier 1960 et a pour principal objet d'animer des activités pour tous, d'accompagner à la citoyenneté et de développer la vie culturelle du quartier.

Pour l'édition 2008 de la Fête des Lumières, le projet de l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » sera marqué par l'organisation du spectacle de rue « Bestiari ». Des structures géantes, éclairées de l'intérieur sont embusquées au coin des rues. Il y a une girafe, un oiseau, un éléphant, son petit, qui représentent la nature, sa simplicité, sa fragilité. Une marionnette géante (4m de hauteur), Petit Molli, part à leur découverte sur une sorte de chemin initiatique. Un atelier Origami sera organisé en amont avec l'école primaire Diderot de début octobre à fin novembre, dans le but de faire participer les enfants et leurs familles à la Fête des Lumières. Le spectacle aura lieu le 7 décembre 2008.

Le spectacle fait partie d'une programmation commune avec le Centre Social du Point du Jour, dont le but est de proposer trois soirées différentes dans trois lieux différents (Ménival, Janin, Jeunet), pendant 3 soirs (6, 7 et 8 décembre) de la Fête des Lumières.

A travers cette manifestation, l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » répond aux objectifs de « Lyon 8 décembre – Fête des Lumières » : elle allie le travail autour de la lumière souhaité par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête des Lumières, une interactivité avec les habitants du quartier et offre ainsi gratuitement au grand public une programmation artistique de qualité dans un cadre convivial.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 16.000 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival », je propose de lui allouer une subvention de 10 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 10 000 € est allouée à l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival », pour le spectacle « Bestiari » de la compagnie Voltaires le 7 décembre 2008 au bas de l'avenue de Ménival à Lyon 5^e.

2- La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFCULT, opération SUBILLU, ligne de crédit n° 3823, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM